

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
**B L A I N**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 12 Septembre 2019.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. Martin PELÉ et Serge PONTAC.

<b><u>OBJET</u></b> :	<i>Modification du régime indemnitaire.</i>
-----------------------	---

N° 2019 / 09 / 18

*VU la délibération du 25 janvier 2018, instituant le cadre relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la ville de Blain.*

*Vu le projet de réorganisation des services*

*Vu le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2019,*

*Vu les avis du Comité Technique du 18 Septembre 2019.*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 11 septembre 2019.*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*La délibération du 25 janvier 2018, a institué le cadre relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la ville de Blain.*

*Au regard du projet de réorganisation des services, il est nécessaire de modifier le groupe fonction 3 de la filière administrative pour la catégorie A, sans impact financier sur les plafonds desdits groupes.*

.../...

Pour rappel, ci-dessous les extraits de la délibération du 25 janvier 2018 impactés :

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

○ *Cadre d'emplois des Attachés territoriaux*

*Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.*

<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emplois ou fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE : Plafonds annuels réglementaires</b>
<b>Groupe 1</b>	Direction générale des services de collectivité	36 210 €
<b>Groupe 2</b>	Direction adjointe de collectivité – responsable de pôle	32 130 €
<b>Groupe 3</b>	Chargé de mission	25 500 €
<b>Groupe 4</b>	Responsable de service encadrant	20 400 €

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

○ *Cadre d'emplois des Attachés territoriaux*

*Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.*

<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emplois ou fonctions exercées</b>	<b>Montant du CIA : Plafonds annuels réglementaires</b>
<b>Groupe 1</b>	Direction générale des services de collectivité	6 390 €
<b>Groupe 2</b>	Direction adjointe de collectivité – responsable de pôle	5 670 €
<b>Groupe 3</b>	Chargé de mission	4 500 €
<b>Groupe 4</b>	Responsable de service encadrant	3 600 €

.../...

La modification porte sur le libellé du Groupe 3 modifié comme suit :  
**Chargé de mission et Poste d'expertise.**

À savoir :

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

○ *Cadre d'emplois des Attachés territoriaux*

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE : Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Direction générale des services de collectivité	36 210 €
Groupe 2	Direction adjointe de collectivité – responsable de pôle	32 130 €
Groupe 3	<b>Chargé de mission et Poste d'expertise</b>	25 500 €
Groupe 4	Responsable de service encadrant	20 400 €

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

○ *Cadre d'emplois des Attachés territoriaux*

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA : Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Direction générale des services de collectivité	6 390 €
Groupe 2	Direction adjointe de collectivité – responsable de pôle	5 670 €
Groupe 3	<b>Chargé de mission et Poste d'expertise</b>	4 500 €
Groupe 4	Responsable de service encadrant	3 600 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier le libellé du groupe fonction 3 de la catégorie A de la filière administrative : **Chargé de mission et Poste d'expertise**, dans l'ensemble de la délibération du 25 janvier 2018 et de son annexe, à effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2019.

Vote : 22 pour - 1 contre - 6 abstentions.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 23 Septembre 2019,

Le Maire.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20190919-CM-2019-09-18-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

Séance du Conseil municipal du 19 Septembre 2019  
Délibération n° 2019 / 09 / 18